

ministration centrale et à l'étranger.

Elle a fourni à la haute direction des évaluations de la gestion des programmes et des opérations du ministère, notamment à l'extérieur. Pendant l'année écoulée, des contrôles de gestion et des vérifications internes ont été effectués auprès de 29 missions et huit bureaux de consuls honoraires en Afrique, en Europe et en Amérique latine. Des vérifications internes ont eu lieu aussi à l'administration centrale; elles ont porté essentiellement sur la capacité de rendement, l'économie et l'efficacité des lignes de conduite, pratiques et contrôles de la gestion interne.

Coordination fédérale-provinciale

La coordination des activités et objectifs fédéraux et provinciaux en dehors de nos frontières a contribué à une bonne cohésion dans les relations internationales du Canada. Plusieurs des provinces ont affecté des ressources considérables à la défense de leurs intérêts particuliers à l'étranger et ont bénéficié à cet égard de l'appui du ministère. Le ministère, bien entendu, a continué de jouer ce rôle de coordination et, pour mieux harmoniser ses relations extérieures, il a tenu des consultations avec les provinces sur toute une gamme de sujets afin qu'il soit tenu compte de leurs intérêts et que les gouvernements provinciaux connaissent la position du gouvernement fédéral. À titre d'initiative complémentaire pour les tenir au courant de l'évolution des événements internationaux qui les intéressent, de nombreux rapports des missions des Affaires extérieures à l'étranger ont été envoyés régulièrement aux provinces.

Les activités de coordination fédérale-provinciale ont visé, entre autres choses, à faciliter la participation des provinces aux travaux des institutions multilatérales et aux affaires internationales touchant l'économie, le commerce, l'éducation, la société, la culture, l'environnement et l'immigration, ainsi qu'à maintenir des liens étroits avec les bureaux provinciaux à l'étranger. Le réseau de communications du ministère est mis à la disposition des provinces pour que celles-ci puissent avoir rapidement recours aux services des missions diplomatiques du Canada.

Le ministère a contribué en outre à l'organisation des visites qu'effectuent des ministres et des délégations des provinces à l'étranger, et il a fourni son aide aux délégations étrangères désireuses de rencontrer des hauts fonctionnaires et des gens d'affaires des provinces.

Services du protocole et représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada

Durant l'année, le Canada a entretenu des relations diplomatiques avec 140 pays. Il y a maintenant à Ottawa 74 ambassadeurs en résidence et 30 ambassadeurs non résidents, ainsi que 23 hauts-commissaires résidents et 13 hauts-commissaires non résidents. À cela viennent s'ajouter les représentants de l'OACI, qui compte 47 États, la délégation de la Commission des communautés européennes, le Bureau international du travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Habitat, l'OPAN et l'AIEA.

En 1983-1984, le Bureau du protocole a assuré la liaison avec toutes ces missions, leur prodiguant services et conseils conformément aux lois et règlements du Canada et à ses obligations aux termes des conventions internationales. C'est

également le Bureau du protocole qui veille à la protection personnelle des représentants diplomatiques et consulaires et à la sécurité matérielle des ambassades et consulats, qui s'occupe de l'accréditation des chefs de missions étrangers et canadiens, de même que des aspects protocolaires des visites de dignitaires au Canada. C'est encore lui qui veille à l'application du régime des privilèges et immunités dont jouissent 795 représentants consulaires et 285 représentants d'organisations internationales, ainsi que les membres de leur famille et leurs domestiques lorsque ceux-ci ne sont pas canadiens. Le bureau aide les représentants étrangers nouvellement arrivés à comprendre les coutumes ainsi que les lois et règlements du Canada.

Le bureau est également chargé d'accueillir les visiteurs étrangers et d'assurer le soutien logistique et administratif qu'exigent les visites officielles. Parmi ces visiteurs officiels en 1983-1984 se trouvaient les présidents de l'Égypte, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal; le vice-président des États-Unis; les premiers ministres de la Grèce, de l'Australie, des Bahamas, du Zimbabwe et de la Grande-Bretagne, et des ministres des Affaires étrangères de 11 pays.

Le Bureau du protocole a pris les dispositions nécessaires en vue des voyages du gouverneur général en RFA et aux Nations Unies; des visites effectuées par le premier ministre dans 24 pays, y compris des visites aux Nations Unies à New York, le sommet économique de New Delhi, et de nombreuses réunions à Washington; des visites du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans 20 pays, y compris des visites aux Nations Unies et le sommet économique; ainsi que des visites faites dans quelque 35 pays par les ministres rattachés au ministère des Affaires extérieures.

Le bureau a aussi administré la Maison d'accueil du gouvernement au 7 Rideau Gate, ainsi que les locaux réservés aux réceptions officielles, situés au 9^e étage de l'édifice Lester B. Pearson. Pendant l'année, 11 259 invités officiels ont été reçus dans ces locaux.

Communications, informatique et bibliothèque

La Direction générale des communications et des services généraux est chargée de l'ensemble des télécommunications du ministère dans le monde, ainsi que de la gestion des dossiers, des services de bibliothèque, des services de traitement de textes, et elle s'occupe des locaux à bureaux et de l'ameublement pour l'administration centrale. Cette année, le Centre des télécommunications a transmis plus de 1,3 milliard de mots constituant 7,7 millions de messages pour le ministère et d'autres ministères ayant des bureaux ou des intérêts un peu partout dans le monde. Des améliorations technologiques et autres ont été effectuées à l'égard de tous les aspects des communications afin que le ministère profite des innovations les plus récentes dans ce domaine. De même, l'informatisation des services de bibliothèque, de nouveaux progrès de l'automatisation dans la gestion des documents et un plus grand recours au traitement de textes ont renforcé les services de soutien du ministère. Le ministère ayant connu l'expansion dont il est question dans d'autres parties du rapport, tous les services de bibliothèque ont fait l'objet d'une demande croissante. Appelée à répondre aux besoins en information des intérêts commerciaux, la collection d'ouvrages de référence a doublé de volume et comprend maintenant